

CONDITIONS GÉNÉRALES

AQUAÇASERT – ECOLE DE NATATION

1. Champ d'application et validité

Les présentes Conditions Générales de l'école de natation AQUAÇASERT, Laure Gausson, s'appliquent à la vente de prestations de cours de natation donnés au sein de différentes piscines de Suisse romande, pour personne physique à partir de l'âge de 4 mois révolus.

2. Abonnements

AQUAÇASERT propose des abonnements au semestre, par session (de deux mois) ou par cours individuels, selon les différents types d'inscription. Ces abonnements prévoient des cours hebdomadaires ; les places sont réservées chaque semaine, au même lieu (piscine), au même jour et même horaire pour toute la durée de l'abonnement. Les inscriptions en cours de semestre sont possibles. AQUAÇASERT propose également des stages ponctuels et cours privés.

En l'absence d'offre préalable, les tarifs en vigueur des prestations fournies s'appliquent sans condition et selon la politique de tarification d'AQUAÇASERT. Le client donnant suite à une offre par écrit ou par oral est réputé en avoir accepté sans réserve le contenu, les présentes Conditions Générales ainsi que la politique de tarification. Tous nos abonnements sont **renouvelables automatiquement**. Ces derniers sont nominatifs et ne peuvent pas être transférés ou partagés avec des tiers.

Les clients sont seuls responsables de la gestion de leurs abonnements. À ce titre, il leur incombe d'assurer le suivi, la modification ou la résiliation de ceux-ci, ainsi que le respect des échéances, des conditions contractuelles et des éventuels paiements y afférents, selon CG points 3 à 11 en particulier. Aucune intervention externe ne peut être garantie sans une démarche active de leur part.

3. Début & fonctionnement des cours

L'inscription aux cours d'AQUAÇASERT se fait par écrit à l'aide des formulaires d'inscription en ligne disponibles sur le site internet aquacaser.ch ou transmis par courriel sur demande.

Lors de toute nouvelle inscription, à l'exception des cours privés et des stages, tous nos cours débutent par un cours d'essai unique, gratuit et sans engagement.

Après un cours d'essai, sans instructions contraire du client, l'inscription aux trois cours suivants est automatique et les cours seront facturés selon le type d'abonnement ou de cours choisi. Après le 3^{ème} cours qui suit le cours d'essai, l'inscription pour toute la période (semestre) est ensuite définitive.

Afin de pouvoir souscrire à un abonnement semestriel complet ou à une session entière, le cours d'essai doit avoir lieu au plus tard le premier jour de cours du semestre ou de la session en question.

Durant les vacances scolaires officielles, jours fériés et ponts du Canton où se trouve la piscine, il n'y a pas de cours, ainsi que durant les fermetures techniques annuelles des piscines. Le calendrier de nos cours est accessible en tout temps sur le site internet d'AQUAÇASERT.

Les cours de Bébé-nageurs (« Flottabilité » et « Motricité ») durent 15 minutes au maximum, et 20 minutes au maximum pour l'« Autonomie », mais peuvent parfois durer moins selon la température corporelle de l'enfant et/ou la fatigue de ce dernier notamment. En cas de cours d'une durée inférieure à 15 minutes, le client ne pourra prétendre à aucune forme de compensation et/ou dédommagement.

AQUAÇASERT met tout en œuvre pour que les participants progressent mais n'est tenu à aucune obligation de résultat, notamment en cas de nombreuses absences et/ou du manque d'implication concrète du participant et des parents ou accompagnants.

4. Cours manqués (absence/maladie/accident)

Vous pouvez transmettre vos absences anticipées ou répétées à notre secrétariat par courriel qui se chargera d'en informer les moniteurs concernés. En cas d'absence imprévue au dernier moment, notre secrétariat ne pourra pas avertir les moniteurs concernés à temps, sans que cela ne change notre organisation.

Les cours manqués ne sont ni remboursés, ni remplacés, et ne peuvent pas être transmis à un tiers, même en cas de maladie.

En cas d'accident, seul un certificat médical daté de moins de 15 jours après le début de l'absence peut **potentiellement** prétendre à une réduction sur le prochain abonnement ou un bon valable 3 ans et transmissible, au prorata du nombre de cours manqué par l'accident et calculé par rapport au tarif en vigueur durant la période d'absence en question. À cet effet, AQUAÇASERT conseille vivement ses clients à souscrire une assurance annulation privée.

Par ailleurs, AQUAÇASERT recommande de ne pas venir en piscine lors de conjonctivite (contagieuse), varicelle jusqu'à la disparition des croûtes (le chlore marque la peau potentiellement à vie), ainsi que lors de fièvre et bronchiolite, car les enfants ne pourront pas participer correctement à leur cours et ceci pour leur bien-être. *liste non-exhaustive*.

5. Suspension d'abonnement lors de femmes enceintes

AQUAÇASERT accorde, à titre exceptionnelle, une suspension d'abonnement sous forme d'arrêt provisoire, pour les mamans des élèves de l'école qui sont enceintes et/ou lors de l'accouchement et les semaines qui suivent, et ceci selon les modalités et conditions suivantes :

- La maman enceinte doit prévenir AQUAÇASERT de la date de son terme au plus tôt mais au plus tard 3 semaines avant la date d'arrêt provisoire et informer AQUAÇASERT de la durée d'arrêt envisagée.
- L'abonnement en cours doit être payé intégralement. Lors de la prochaine facture, AQUAÇASERT déduira la valeur du nombre des cours manqués depuis l'arrêt provisoire sur l'abonnement suivant, calculé par rapport au tarif en vigueur durant la période d'absence en question.
- En cas de non-renouvellement de l'abonnement pour la période suivante, AQUAÇASERT établira un bon de la valeur correspondante aux cours manqués, également calculé par rapport au tarif en vigueur durant la période d'absence en question.
- La demande de suspension doit être faite uniquement par courrier et/ou courriel avec accusé de réception de la part d'AQUAÇASERT.
- L'arrêt provisoire ne peut pas excéder 2 mois.
- Si durant l'arrêt provisoire, le participant venait à arrêter définitivement les cours, la demande de résiliation doit être effectuée en bonne et due forme selon les présentes CG (cf. pt.9). AQUAÇASERT établira alors un bon de la valeur correspondante aux cours manqués, calculé par rapport au tarif en vigueur durant la période d'absence en question.

6. Modifications effectuées en cours d'abonnement

En cours d'abonnement, il est possible de changer de jour de cours, de piscine ou d'horaire en faisant une demande écrite, dans la mesure des disponibilités potentielles selon le planning d'AQUACASERT. Toute modification entraîne des frais administratifs supplémentaires de CHF 20.00.

7. Tarifs

Seule la version la plus récente de la politique tarifaire d'AQUACASERT, disponible librement sur son site internet (www.aquacasert.ch), fait foi. Tous les prix y mentionnés s'entendent en francs suisses (CHF) et hors taxes.

8. Facturation et conditions de paiement

Le client bénéficiant des prestations d'AQUACASERT reconnaît qu'il lui incombe de s'acquitter des montants dus, conformément à la politique tarifaire en vigueur, dès le début effectif de la prestation.

Les factures relatives aux prestations d'AQUACASERT sont transmises exclusivement par courrier électronique à l'adresse e-mail fournie par le client lors de son inscription via le formulaire en ligne.

Pour les clients existants, elles sont envoyées dans un délai de dix (10) jours au plus tard à compter du début de chaque semestre ou session.

Pour les nouveaux clients (en essai), les factures sont émises et adressées dans un délai de dix (10) jours suivant la tenue du quatrième cours au plus tôt.

Il appartient au client de s'assurer de la bonne réception de sa facture dans les délais précités. En cas de non-réception, le client est tenu d'en informer AQUACASERT sans délai. À défaut de notification en ce sens, le client demeure pleinement responsable du paiement de la facture ainsi que de tout frais supplémentaire susceptible d'en découler, y compris, le cas échéant, les frais liés à une procédure de sommation et/ou de recouvrement par voie légale.

AQUACASERT ne saurait être tenue responsable du choix du fournisseur de messagerie du client, ni des éventuelles restrictions, filtres ou paramétrages pouvant affecter la réception des e-mails.

Sur demande, les factures peuvent être transmises par courrier postal moyennant des frais de traitement de CHF 7.00 par envoi.

Le prix des abonnements est redevable en une seule fois. Sur demande, une facture d'abonnement peut être fractionnée en 3 fois au maximum, moyennant des frais de traitement de CHF 5.00 par versement supplémentaire, ceci même en cas d'envoi par courriel.

Passé le délai indiqué sur la facture, une facture de 1^{er} rappel est envoyée, sans frais supplémentaires. Passé le délai indiqué sur la facture de 1^{er} rappel, une facture de sommation est envoyée majorée d'un montant de CHF 50.00.

Les versements qui arrivent le jour-même de la **notification** d'un rappel majoré (sommation), n'enlèvent pas l'obligation au client de devoir régler ces frais supplémentaires. En effet, la possibilité d'effectuer des « paiements instantanés » n'est pas recevable dans ce type de situation, car seul le délai « échu » de paiement indiqué dans la facture de rappel précédente fait foi.

Toute déduction ou paiement partiel par le client et non-autorisé par AQUACASERT, sera refacturé avec un supplément de CHF 25.00 pour traitement administratif supplémentaire.

AQUACASERT se réserve également le droit de procéder aux démarches légales de recouvrement et/ou de mise en poursuite à tout moment en cas de délai échu.

En cas de défaut ou d'erreur d'adresse postale ou de courriel, les frais de recherche y relatifs sont portés à la charge du client au tarif de CHF 80.00 par heure de travail.

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, AQUACASERT se réserve le droit de suspendre, avec effet immédiat, l'accès à ses prestations. À défaut de règlement dans le délai imparti, y compris des éventuels frais de rappel et/ou de sommation, AQUACASERT pourra résilier l'abonnement, ainsi que les prestations qui en découlent, avec effet immédiat, sans préjudice des montants restant dus.

Par ailleurs, toute compensation des créances d'AQUACASERT avec d'éventuelles contre-créances du client est expressément exclue.

9. Communication entre AQUACASERT et ses clients

La forme privilégiée par AQUACASERT est la communication par email (courriel). Pour être réputé reçu par AQUACASERT, un email (courriel) client doit faire l'objet d'une réponse de la part d'AQUACASERT. Cependant, les réponses ou accusés de réception électroniques automatiques d'AQUACASERT ne sont pas considérés comme une validation de réception d'un email (courriel) envoyé à AQUACASERT. Pour les cas litigieux, les parties devront opter pour l'envoi d'une lettre recommandée.

Le client est seul responsable de vérifier le bon fonctionnement de sa boîte mail et veille à consulter régulièrement sa boîte SPAM (courriers indésirables). A cet effet, il est tenu d'informer immédiatement AQUACASERT en cas de modification de courriel et/ou d'adresse postale et/ou de numéro de téléphone.

10. Résiliation d'abonnement

Les résiliations d'abonnement et de session doivent se faire **uniquement par écrit** auprès du secrétariat d'AQUACASERT, soit par courrier postal, soit par courriel au secrétariat (secretariat@aquacasert.ch).

Le délai de résiliation sans frais des abonnements semestriels, afin qu'ils ne se renouvellent pas automatiquement pour le semestre suivant, est fixé au 15 juin pour les abonnements de janvier à juillet et au 15 décembre pour les abonnements d'août à décembre. Le client a donc environ 2 semaines avant la fin d'un abonnement pour annoncer, par écrit, sa résiliation sans frais.

Le délai de résiliation sans frais des sessions (Natation Loisir) afin qu'elles ne se renouvellent pas automatiquement pour la période suivante, est de 7 jours ouvrables et hors fériés avant la fin de la session en cours. Il en va de même en cas d'inscription annuelle (5 sessions complètes).

Passé ces délais, mais au plus tard avant le premier cours de la session ou de l'abonnement suivant, qui s'effectue par renouvellement automatique (cf. pt 2), des frais de résiliation hors délais représentant **20%** du montant de la session ou de l'abonnement normalement dû seront imputés au client. En cas de résiliation après le début des cours de la période suivante, le prix de l'abonnement ou de la session demeure entièrement dû (**100%**) sans conditions.

Pour résilier une inscription à un stage dans les délais, le client doit informer AQUACASERT au minimum 7 jours ouvrables et hors fériés avant la date prévue du début de stage. Passé ce délai, le prix du stage demeure entièrement dû (**100%**) sans conditions. Une résiliation de stage hors délai et sans frais supplémentaires pour le client est toutefois possible uniquement en cas d'accident du participant, avec remise d'un

certificat médical en bonne et due forme selon le point 4 des présentes conditions générales.

Les abonnements, sessions ou stages actifs qui se terminent prématurément sans faute grave d'AQUAÇASERT sont dus en totalité par le client. Des accords à l'amiable peuvent être trouvés à bien plaisir. AQUAÇASERT se réserve également le droit de facturer des frais de résiliation en supplément selon la complexité des cas, à hauteur de CHF 80.- par heure de travail.

AQUAÇASERT a le droit de résilier et/ou de ne pas reconduire un abonnement/session actif sans devoir se justifier.

Si AQUAÇASERT décide de ne pas renouveler un abonnement pour le semestre suivant ou une session pour la période suivante, il doit en informer le client 15 jours avant l'échéance de l'abonnement ou de la session en cours. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucune forme de compensation et/ou dédommagement.

Si AQUAÇASERT décide de résilier un abonnement de manière anticipée (avant l'échéance de ce dernier), le client pourra prétendre au remboursement des cours encourus sous déduction des prestations effectives au prorata, à l'exception faite pour résiliation par AQUAÇASERT à la suite du non-paiement (cf. pt 8) ou faute grave du client.

11. Cas de force majeure

AQUAÇASERT décline tout remboursement ou rattrapage des cours en cas de force majeure qui ne serait pas de la volonté de l'école d'interrompre les cours. En cas de force majeure ou de décisions spéciales des autorités, les cours manqués ne seront aucunement remboursés, ni remplacés.

12. Sécurité & responsabilité

Chaque personne présente dans l'enceinte de la piscine et qui participe au cours prend toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter tout accident ou incident. Elle confirme être en possession d'une couverture d'assurance *responsabilité civile* pour tout dégât qu'elle pourrait occasionner, tant aux installations techniques qu'envers d'autres participants. Aucune charge ne pourra être retenue contre AQUAÇASERT.

L'enfant qui participe au cours est sous la responsabilité de ses parents et/ou de ses accompagnants majeurs et doit respecter les règles et consignes de sécurité de la piscine (ne pas courir, ne pas sauter, etc. ...). La responsabilité de l'enfant est prise par la monitrice ou le moniteur dès lors que l'enfant est remis à sa monitrice ou à son moniteur de main à main ou avec un visuel et/ou un accord vocal jusqu'à la fin du cours.

A la fin du cours, les parents et ou accompagnants majeurs doivent récupérer l'enfant au bord du bassin, la monitrice ou le moniteur conservant la responsabilité jusqu'à ce que l'enfant sorte de l'eau.

Les enfants autonomes (dès 7 ans) peuvent sortir de leur cours sans la présence d'un parent/accompagnant majeur. Cependant l'école décline toute responsabilité de l'enfant après le cours prévu (dès la sortie du bassin). Les vestiaires des piscines sont partagés avec le public et également mélangés avec des adultes notamment. Veillez à vous informer auprès de notre secrétariat si votre enfant peut se débrouiller seul dans les vestiaires, car il n'y a aucune surveillance de la part de notre école à cet effet.

Un certificat médical est exigé pour tout élève jusqu'à ses 6 ans désirant commencer les cours de Natation Infantile, de Bébés-nageurs ou d'Éducation aquatique 1^{ère} enfance, confirmant que le pédiatre ne donne pas de contre-indication à la pratique de la natation en bassin.

Les parents s'engagent à informer AQUAÇASERT de tous changements inhabituels de leurs enfants, s'ils sont apathiques, présentent de la fièvre, toussent, ou si ces derniers sont stressés par un événement marquant (séparation, déménagement, grossesse, etc.) ou lors de suspicions d'autisme ou autres cas particuliers, afin qu'AQUAÇASERT puisse être bienveillant et travailler en s'adaptant à l'enfant dans les meilleures conditions.

13. Vêtements & maillot de bain

Tous les parents/accompagnants ont l'obligation d'être en maillot de bain au bord des bassins pour assister aux cours.

Les participants à l'eau ne peuvent pas garder leur sous-vêtement sous leur maillot de bain (hygiène). Merci aux Messieurs d'enlever les *short-boxer* sous les maillots de bain.

Les bébés et enfants en dessous de 4 ans doivent obligatoirement être en couche-culotte « KUSHIES » ou équivalent, ceci pour tous les bébés et enfants portant des couches culottes, selon les normes d'hygiène imposées par les piscines.

Les particularités suivantes s'appliquent aux participants des cours :

Natation infantile : maillot de bain et bonnet de bain (ou cheveux attachés pour les cheveux mi-long) obligatoires.

Bébés-nageurs : couche culotte au bord des bassins obligatoire. Juste avant le cours, la monitrice ou le moniteur donnera le signal pour changer le bébé en maillot de bain au bord du bassin et se doucher avec du savon avant de rentrer dans la piscine. Il faut absolument que le maillot de bain pour les bébés et les enfants jusqu'à 4 ans soit correctement adapté à la taille de l'enfant. Pour l'essai, AQUAÇASERT pourra prêter le maillot de bain adéquat pour votre bébé, sur demande préalable auprès du secrétariat (secretariat@aquacasert.ch).

14. Hygiène en piscine

L'hygiène est une des priorités pour AQUAÇASERT. Pour avoir une eau de qualité, avec le moindre produit chimique pour les enfants, il faut respecter les douches obligatoires avec le savon avant d'entrer dans l'eau. Avec les crèmes, les déodorants et le maquillage, la sueur augmentent les produits chimiques instantanément dans l'eau, il faut donc les éviter à tout prix. Amener toujours les enfants aux toilettes avant les cours. Attendre le signal du moniteur pour aller doucher les enfants avant les cours. La douche **avec savon est obligatoire** avant de rentrer dans la piscine, tant pour les parents que pour les enfants.

Pour prévenir tout « accident de culotte », les enfants en dessous de **4 ans** doivent obligatoirement porter une couche de bain, par exemple « KUSHIES ». Tout accident, dommage, ou quoique ce soit de défaillant dans les infrastructures de la piscine ou des vestiaires, doivent immédiatement être signalé à la responsable du cours afin que l'on puisse remédier dès que possible à l'accident ou problème survenu.

15. Consignes particulières supplémentaires

Les enfants et parents et/ou accompagnants s'engagent à ne pas entrer dans l'enceinte de la piscine avant l'heure des cours. Pour des raisons de sécurité et de confort, les plages horaires convenues doivent être strictement respectées.

En raison de la place disponible dans le bassin, seul un proche peut être dans l'eau avec l'enfant.

Au début de chaque cours, les parents et/ou accompagnants doivent remplir la feuille de présence disponible au bord du bassin.

16. Droit à l'image des participants et proches

En venant aux cours d'AQUAÇASERT, les participants sont autorisés à prendre des images de leur enfant uniquement. Il est strictement interdit de prendre des images des autres participants sans accord préalable.

L'école se réserve le droit à l'image de tous les participants durant les cours. Uniquement quelques photos seront sélectionnées pour la formation continue et/ou la promotion de l'école, notamment via le site internet d'AQUAÇASERT.

En adhérant à l'école de natation AQUAÇASERT, les participants et parents acceptent les droits à l'image, utilisés uniquement dans le cadre de l'école AQUAÇASERT. Aucune image ne sera transmise à une tierce personne, elle sera la propriété de l'école, qui s'assurera que les images resteront dans un cadre d'information et de formation uniquement.

Il sera à tout moment possible de demander par écrit à AQUAÇASERT de retirer une image de son site internet si elle ne convient pas, et ceci dans les plus brefs délais.

17. Protection des données

AQUAÇASERT et ses éventuels partenaires externes enregistrent des données sur la clientèle à des fins d'études internes et pour la bonne exécution des inscriptions et cours premier lieu. Le client accepte que les données le concernant puissent être transmises à des tiers, partenaires d'AQUAÇASERT. Elles ne seront utilisées que pour l'exécution des prestations convenues ou pour améliorer des services et prestations dans le cadre des activités d'AQUAÇASERT et ses partenaires.

Tous client peut exercer le droit de connaître quelles données sont enregistrées en son nom propre ou celle de son entreprise et activité libérale. Toute personne peut demander la rectification des données le concernant ainsi que leur suppression du registre des données. Les données sur la clientèle comprennent le(s) nom(s), adresse(s), numéro(s) de téléphone et adresse(s) email. Ces données concernent autant des personnes physiques que des personnes morales. Le client accepte qu'AQUAÇASERT et ses éventuels partenaires lui communiquent des informations générales et des informations sur leurs activités par courrier, téléphone ou par tout autre moyen électronique et numérique, et ceci pendant toute la durée du rapport contractuel ainsi qu'après l'extinction de celui-ci.

AQUAÇASERT agit dans le respect de la Loi sur la protection des données (LPD) et de la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD).

18. Droit applicable

Sauf autre disposition prévue dans les présentes Conditions Générales, le code suisse des obligations s'applique en priorité.

19. Accords-cadres juridiques

Le client accepte de se conformer à la version la plus récente des Conditions Générales disponibles en ligne sur le site internet d'AQUAÇASERT (www.aquacasert.ch). Si le client maintient une inscription au cours de l'école de natation d'AQUAÇASERT après avoir été informé d'une modification des Conditions Générales, ce dernier confirme avoir lu et compris les modifications apportées et accepte d'y être lié. En cas de recours à la justice, les Conditions Générales seront appliquées dans les meures permises par la loi applicable.

Si l'une des dispositions des Conditions Générales est déclarée contraire à la loi par une juridiction compétente, la disposition sera modifiée par le tribunal et interprétée de manière à réaliser au mieux l'intention de la disposition originale dans la

mesure autorisée par la loi, et n'affectera pas la validité et l'application des autres dispositions des présentes Conditions Générales. Le droit suisse est le seul applicable entre les parties à l'exclusion de tout autre.

Le for juridique est à Apples (code postal 1143).

Maj 15.05.2026

AQUAÇASERT, Laure Gaussen
secretariat@aquacasert.ch